

**AU CONSEIL COMMUNAL DE
COSSONAY**

Cossonay, le 23 mai 2017

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 07/2017 relatif à l'adoption du Plan partiel d'affectation (PPA) de la Vieille Ville

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission désignée par le bureau pour étudier le préavis municipal N°07/2017 s'est réunie à la salle de la Municipalité le 3 mai 2017, en présence de Monsieur Georges Rime, Syndic, et de Madame Nicole Baudet, Municipale. Nous les remercions pour leurs explications et documents complémentaires remis à cette occasion.

La commission s'est ensuite réunie le 22 mai 2017 pour étudier le préavis et entamer la rédaction du présent rapport, après avoir entendu plusieurs habitants de la Vieille Ville. Cette séance a fait émerger plusieurs questions complémentaires, auxquelles Mme Nicole Baudet a donné des réponses satisfaisantes le 23 mai 2017.

Préambule

Etant donné le temps qu'il a fallu pour établir le PPA de la Vieille Ville, la commission estime important de rappeler quelques éléments clés du préavis.

Le plan général d'affectation (PGA) adopté en février 2014 par le Conseil communal de Cossonay définit la Vieille Ville comme une zone soumise à PPA, dont le périmètre équivaut précisément à la zone Vieille Ville définie dans le PGA.

Les objectifs du PPA ne concernent que des éléments architecturaux et urbanistiques. Ils définissent clairement les différentes catégories de bâtiments (à protéger, à conserver, pouvant être démolis et reconstruits ou altérant le site), dans le but d'assurer une cohérence et une harmonie entre les aires de constructions et les aires libres de la Vieille Ville.

Analyse du projet

La commission relève que le PPA est le résultat d'un travail long et complexe. Toutes les normes et recommandations cantonales semblent avoir été respectées. Le projet a été soumis à l'enquête publique du 13 janvier au 13 février 2017 et n'a soulevé aucune opposition. Il répond en outre à un véritable besoin.

Plusieurs époques architecturales coexistent actuellement dans la Vieille Ville. Le PPA permettrait d'harmoniser les constructions et de valoriser la Vieille Ville et son bâti, ce qui renforcerait l'attractivité de cette partie de la localité, comme le demande le Plan directeur communal (PDCom).

Bien qu'allant dans un niveau de détail assez élevé quant aux dispositions applicables en cas de transformations et/ou de reconstructions, le règlement définit des critères qui apparaissent comme nécessaires dans l'optique de rendre les éléments construits plus cohérents entre eux.

La commission souhaiterait également pointer du doigt certaines zones d'ombre du projet.

Le PPA ne suffirait pas à lui seul à renforcer l'attractivité de la Vieille Ville. Une réflexion doit avoir lieu sur les moyens de rendre cette partie de la ville plus vivante et de favoriser l'implantation de commerces. Par ailleurs, certaines bâtisses doivent être assainies avant d'être retouchées d'une quelconque façon.

De la même manière, la commission encourage la Municipalité à réfléchir à des moyens précis d'atténuer l'effet de coupure entre le Bourg et son extension. Sans constituer la panacée, une généralisation du 30km/h pourrait être une piste de réflexion (la rue des Terreaux est actuellement et à titre d'exemple une zone 50km/h).

Enfin, la commission verrait d'un bon œil que la Municipalité précise la manière dont elle entend inciter les propriétaires de la Vieille Ville à s'engager en faveur du développement durable. La commune doit se montrer ambitieuse sur ce point, afin d'honorer son statut de « Cité de l'énergie ».

Au vu de la cohérence du projet et de ce qui précède, la commission unanime propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N° 07/2017,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'adopter le plan partiel d'affectation (PPA) de la Vieille Ville et son règlement.

Pour la commission :

Yannick Maury (rapporteur) :



Claude Wastiel :



Nicolas Schlaeppli :

